Source La nouvelle Tribune le 26 avril 2022

Fixation des prix des engrais : Les raisons avancées par le gouvernement béninois

Le gouvernement du Bénin lors du conseil des ministres du **mercredi 20 avril 2022** a fixé les prix des engrais pour les vivriers et le coton. Les prix de cession des intrants aux producteurs au titre de la campagne **2022-2023** sont de **2 80 FCFA/kg soit 14.000 FCFA** le sac de 50 kg pour les engrais toutes catégories confondues, **3.500 FCFA/L** pour les herbicides totaux, **7.011 FCFA/L** pour les herbicides sélectifs, **7.011 FCFA/L** pour les Herbicides sélectifs précoces et **3.500 FCFA** le flacon pour le traitement de demi hectare concernant les insecticides coton.

Le Secrétaire général adjoint et porte-parole du gouvernement, **Wilfried Léandre Houngbédji** face à la presse **ce vendredi 22 avril 2022** a donné les raisons qui ont poussé le gouvernement à fixer les prix des engrais pour les vivriers et le coton. Selon le Porte-parole du gouvernement**,** ces prix de cession des engrais pour les vivriers et le coton font **«partie de la stratégie que le gouvernement a mis en place depuis 2016 et qui pour compter de 2018 a généré les effets que l'on n'a commencé à observer à savoir faire du Bénin le 2ème producteur du vivier au sein de l'UEMOA » et «faire du Bénin le 1er producteur de coton sur le continent ».**